

Vacances d'été en Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **32 (1986)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VACANCES D'ÉTÉ EN SUISSE

PARENTS, savez-vous qu'il vous est possible d'envoyer vos enfants en vacances en Suisse, ce Pays merveilleux, qui vous offre encore une image de paix, de stabilité, de confort et de joie de vivre, tout particulièrement en vacances.

Grâce à Pro Juvente, ce rêve peut devenir une réalité. Rappelons que cette Fondation a été créée pour les enfants suisses de l'étranger et qu'il suffit de lui adresser une demande : Seefeldstrasse 8, Case postale — CH 8022 Zurich (tél. 19-41-1-251-56-04). D'ores et déjà nous sommes en mesure de vous donner quelques informations.

Colonie 6 - Maison de vacances
6822 Arrogno II

Colonie 7 - Maison de vacances
de l'UCJG

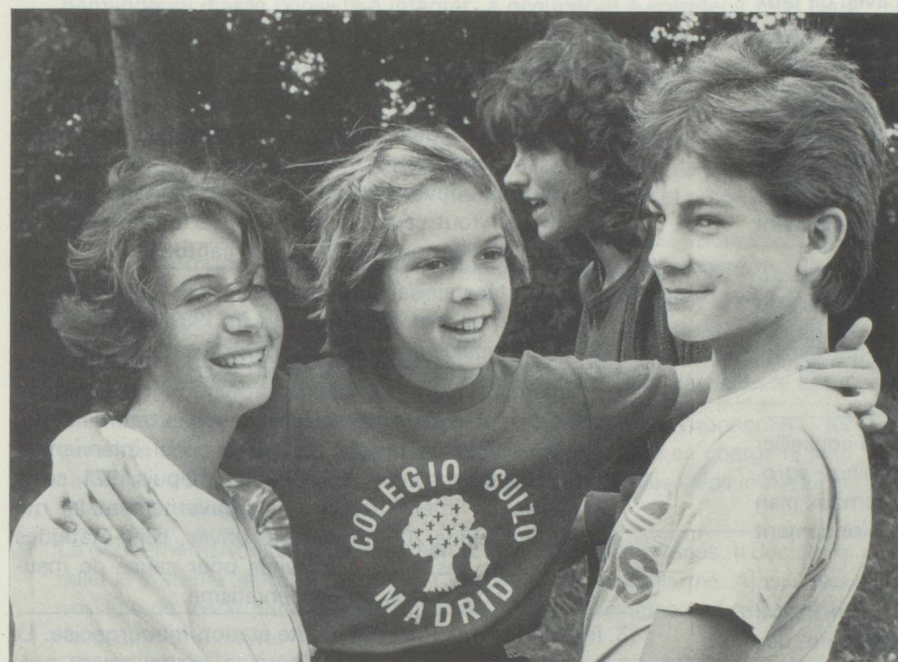
3718 Kandersteg BE

Une offre exceptionnelle pour janvier 1987 offerte par la Fédération suisse de ski.

Camp de ski/janvier 1987

Invitation de la Fédération suisse de ski (FSS)

Participants - **Année de naissance** : 1972 et 1973 (chaque enfant ne peut participer qu'une seule fois).



Colonies 1986

Cette année, les placements de vacances pour les enfants suisses de l'étranger organisent 7 colonies en Suisse.

Colonie 1 - Maison de vacances,
1637 Charmey

Colonie 2 - Maison de vacances
« Sântisblick »

9642 Ebnat-Kappel

Colonie 3 - Camp itinérant - auberges de jeunesse Seefeldstrasse 8

8022 Zurich

Colonie 4 - Maison de jeunes
« Kobelhöhe »

9244 Niederuzwil SG

Colonie 5 - Maison de vacances
« Chapella »

7549 Cinnos-Chel

Colonie 6 - Maison de vacances
6822 Arrogno II

Colonie 7 - Maison de vacances
de l'UCJG

3718 Kandersteg BE

Camp de ski/janvier 1987

Invitation de la Fédération suisse de ski (FSS)

Participants - **Année de naissance** : 1972 et 1973 (chaque enfant ne peut participer qu'une seule fois).

Dates - **Dates du séjour** : du 2 au 9 janvier 1987

Informations : dès mars 1986.

Frais : **Taxe d'inscription** : 40 francs suisses.

Voyage : A la charge du participant jusqu'à un lieu de rendez-vous en Suisse, et retour.

Séjour : gratuit, les dons sont les bienvenus.

Remontées mécaniques/piscine couverte : participation aux frais d'environ 30 francs suisses.

Emoluments : En cas de désistement à partir du 1^{er} décembre 1986, des émoluments correspondant aux frais effectifs seront facturés.

But

Le service de placements de vacances pour enfants suisses de l'étranger offre aux jeunes Suisses vivant à l'étranger et aux enfants étrangers dont la mère est d'origine suisse la possibilité de mieux connaître leur pays d'origine. Au cours de séjours de vacances en Suisse, les enfants ont l'occasion d'établir des contacts avec leur pays d'origine et leurs compatriotes. Les séjours de vacances répétés permettent souvent de nouer des relations durables.

La Fondation pour les enfants suisses de l'étranger et Pro Juvente réalisent ces objectifs

- en organisant des campagnes de vacances,
- en accordant des contributions aux frais de voyage.

Participants :

Tous les enfants suisses de l'étranger
Tous les enfants de nationalité étrangère dont la mère est d'origine suisse, a gardé sa nationalité suisse et est immatriculée en bonne et due forme auprès de la représentation suisse compétente.

Age :

- enfants de 7 à 15 ans
- pour 1986 : enfants nés de 1971 à 1979.
- La limite d'âge est fixée à 16 ans pour les enfants qui sont invités par des familles d'accueil où ils ont déjà séjourné ou par des connaissances.

Délaï d'inscription

Fin mars 1986

Il ne sera tenu compte des inscriptions reçues après cette date que dans la mesure où il y aura encore des places disponibles.

Autres possibilités

Possibilités de placements auprès de membre de leur famille ou de connaissances habitant en Suisse :

La responsabilité de ces placements incombe aux parents de l'enfant. Pour le voyage, les enfants peuvent se joindre à nos groupes.

Après de familles suisses

Toutes les familles où les placements sont effectués par nos soins accueillent gratuitement les enfants. Des collaborateurs de Pro Juvente se chargent d'examiner les places proposées. Dans la mesure du possible, ils rendent également visite aux enfants et à leurs hôtes pendant le séjour de vacances.

Dans des homes d'enfants :

Les placements dans des homes d'enfants sont surtout prévus pour les enfants qui, pour des raisons de santé, ont besoin d'une surveillance particulière.

La répartition des frais est réglée de cas en cas.

Sur demande, d'autres enfants âgés de 7 à 10 ans peuvent également être placés dans des homes.

Pro Juvente - Vacances pour enfants suisses de l'étranger.

Dans notre prochain numéro, nous vous présenterons les maisons de vacances et quelques détails concernant la région que vous choisirez.